



EHPAD LE NID CHALUS

Edité le : 22/06/2018

## REUNION DES FAMILLES

JEUDI 21 JUIN 2018

COMPTE RENDU

Lieu : salle de réunion

Horaires : 19 H 05 – 20 H 25

Etaient présents :

- Mr PENNEROUX, Directeur
- Mr JOUVENOT, cadre de santé
- Mme ROBIN, infirmière coordinatrice
- Mr RAGOT, médecin coordonnateur
- Mme DUMETRE, responsable des services hôteliers
- Mme SANCHEZ LAUMONERIE, responsable qualité et gestion des risques
- Mme GILLOURY DOGA, psychologue
- Mme DESVILLES, animatrice
- Mr MOULIN, éducateur sportif
- Mme LATHIERE, responsable des admissions
- Familles de résidents

Mr PENNEROUX prend la parole pour remercier les familles présentes et débute cette réunion en rappelant l'ordre du jour.

Puis, il fait un tour de table pour présenter aux familles l'ensemble du personnel présent. Il en profite pour présenter Laure ROBIN, infirmière, qui est également IDEC (Infirmière Diplômée d'Etat Coordinatrice) pour suppléer Mr JOUVENOT, cadre de santé.

Il informe également du départ de Valentin MOULIN, qui va rentrer à l'école de kiné en septembre 2018. Un recrutement est actuellement en cours pour son remplacement sur un poste équivalent de professeur d'activités physiques adaptées.

### • Point sur la démarche qualité et l'évaluation interne

✧ Mr PENNEROUX laisse la parole à Nathalie SANCHEZ LAUMONERIE.

⇒ Présentation des 5 axes de l'évaluation interne et des groupes de travail mis en place.

- Axe 1 : garantie des droits individuels et collectifs
- Axe 2 : prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents
- Axe 3 : maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et accompagnement de la situation de dépendance
- Axe 4 : la personnalisation de l'accompagnement
- Axe 5 : l'accompagnement de la fin de vie

La responsable qualité et gestion des risques et le Directeur rappellent que les évaluations interne et externe ont pour but de répondre aux attentes des résidents et de leurs familles. Mais cela répond également à une obligation réglementaire qui en cas de non réalisation est susceptible de sanction.

Nathalie SANCHEZ LAUMONERIE informe les familles qu'un questionnaire de satisfaction va être envoyé à l'ensemble des familles et diffusé aux résidents. Il est complémentaire aux évaluations interne et externe.

Elle rappelle également l'existence des fiches progrès et le fait de ne pas hésiter à faire part de remarques par le biais de ces fiches qui sont disponibles sur le site internet.

Les fiches progrès anciennement appelées fiches d'évènement indésirable permettent de faire remonter un dysfonctionnement ou des propositions d'amélioration. Une fois complétées, elles sont transmises au Directeur, puis discutées en équipe. Un retour est fait systématiquement à la personne ayant complété la fiche.

- **Point sur les travaux en cours et les projets**

Les travaux du bâtiment châtaignier sont terminés. Les déménagements sont en cours. En septembre, les travaux du bâtiment kiwi vont commencer. Ils vont débuter dans le prolongement de l'administration (à côté du bureau du Directeur) en allant vers la salle polyvalente. Il va y avoir 3 périodes de 8 mois de travaux.

En 2020, les travaux concerneront l'ancienne administration et la salle à manger. En effet, une cuisine centrale est prévue sur Châlus et une cuisine relais sur Nexon. Le but de ces travaux étant de garder de bonnes prestations. A terme, une salle à manger adaptée et équipée sera dédiée aux familles. L'ensemble des travaux devrait durer jusqu'en 2022.

Dans le cadre du plan Vigipirate et de la vigilance quotidienne, un portail est prévu à la fin des travaux pour la sûreté et la sécurité à l'entrée de l'établissement. Un digicode y est prévu avec un code qui sera changé tous les 3 ou 6 mois afin de limiter les entrées indésirables. Une information sera faite auprès des familles avant sa mise en service.

L'objectif est de sécuriser l'EHPAD. Les gendarmes se sont rendus sur site et ont établi un diagnostic sûreté dans un but d'améliorer certains points.

Mr PENNEROUX rappelle que les portes sont ouvertes le matin à 06h30 et fermées le soir à 18h00.

- **La personne de confiance et les directives anticipées**

✧ Mr PENNEROUX laisse la parole à Mr RAGOT.

Le médecin coordonnateur rappelle que l'on se doit de respecter la volonté du résident tout au long de son séjour.

⇒ Avant son admission, nous cherchons à savoir si le résident est informé et consentant à la demande.

⇒ Pendant son séjour, nous respectons ses choix, sa liberté d'aller et venir, et nous tenons compte de ses refus.

⇒ En fin de vie, nous respectons ses choix, ses droits de refus de traitement et ses demandes de sédation.

Si le résident ne peut pas exprimer ses volontés, on les recherche par les directives anticipées, sa personne de confiance ou encore sa famille. Dans cet ordre.

Mr RAGOT rappelle que les directives anticipées peuvent être rédigées par écrit par toute personne en état d'exprimer ses volontés quel que soit son âge. Elles consistent à dire ce que l'on souhaite ou non en fin de vie.

Elles sont valables à vie et modifiables à tout moment. Elles peuvent être remises au médecin traitant qui est obligé de s'y référer et de les respecter.

Le mandat de protection future est le fait de désigner un tuteur pour l'avenir. Cela se fait chez un notaire.

- **Présentation des ateliers proposés par l'EHPAD**

✧ La parole est laissée à Marie GILLOURY DOGA, psychologue qui présente ses ateliers :

⇒ Ateliers mémoire : sous forme d'exercices ludiques et collectifs avec des thèmes variant en fonction de l'actualité. L'objectif est le maintien du niveau cognitif et le maintien de certaines capacités.

⇒ Atelier informatique : utilisation d'un écran, du clavier et de la souris, accès à internet pour chercher à s'informer sur l'actualité ou communiquer avec les familles. Le but est de découvrir l'informatique.

⇒ Groupes de parole aux familles : la prochaine réunion aura lieu le 03 juillet prochain à 16h00 avec la présence de Martine LAPOUMEROULIE, mandataire judiciaire à la protection des majeurs et préposé de l'établissement. Sa présence fait suite à des demandes de familles.

Les séances permettent de partager un moment de convivialité, d'échanger sur les expériences de chacun, et apporter éventuellement des solutions et connaître d'autres familles. Il est précisé qu'aucun compte rendu n'est fait et que tout ce qui se dit reste au sein du groupe de paroles.

✧ La parole est passée à Anne DESVILLES, animatrice qui présente ses animations :

- Gazette de l'EHPAD,
- Intervention de Mme TOUCAS, bénévole, qui vient lire des histoires limousines,
- Activités manuelles, pliage de linge,
- Lecture du journal,
- Balnéothérapie avec l'EHPAD de Nexon,
- Sortie restaurant et pique-nique l'été,
- Sortie à l'extérieur : au moulin de Sarzac en Dordogne dans le but de confectionner de l'huile de noix, par exemple,
- Spectacles musicaux, harpe celtique, orgue de barbarie, spectacle mexicain, opérette de Noël,

- Chiens visiteurs,
- Anniversaire des résidents chaque mois,
- Venu d'une personne de la médiathèque de Châlus pour des prêts de livres,
- Casse-croute, atelier culinothérapie, ...

Anne fait un appel aux bénévoles qui serait intéressés pour proposer ou participer aux activités. Nous avons un ancien agent qui intervient, Maryvonne FLEYRAT, auprès des résidents qui ont peu de visites.

✧ La parole est passée à Valentin MOULIN, éducateur sportif qui présente ses ateliers :

- Stimulation à la marche,
- Gymnastique collective,
- Activités physiques adaptées (boccia, ping-pong, wi ...),
- Atelier équilibre,
- Balnéothérapie,
- Utilisation de la salle de relaxation,
- Ouverture vers l'extérieur avec des échanges sportifs inter-ehpad,
- Ouverture vers l'extérieur avec des ateliers équilibre

Mr PENNEROUX précise que nous répondons à des appels à projet. L'un d'entre eux est l'**atelier équilibre** pour les personnes extérieures à l'EHPAD. Valentin y propose des techniques de relevés de chutes, du renforcement musculaire ..., le but étant de participer au maintien à domicile de ces personnes.

Un second programme vient d'être mis en place. Il s'agit du **dépistage des fragilités** composé d'une infirmière et de Marie, la psychologue. Le but est de diagnostiquer les fragilités à domicile pour éviter de « sombrer » dans la dépendance.

Un troisième programme est mis en place, les **groupes de paroles** pour les aidants familiaux et les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées. Pris en charge par Marie et Anne, l'objectif est d'accueillir l'aidant et l'aidé.

Enfin, le **baluchonnage** est opérationnel, nous mettons à disposition du personnel soignant pour remplacer l'aidant familial le temps de son absence (un week-end par exemple).

Le but est que l'EHPAD de Châlus soit un pôle ressources de proximité sur le territoire. Ce qui correspond à l'avenir d'EHPAD de grande capacité ou en direction commune comme c'est le cas de l'EHPAD de Châlus.

Nous avons également fait partie d'un projet de recherche clinique piloté par le CHU de Limoges. Son but était de considérer la télé médecine comme facteur d'évitement d'hospitalisation grâce à des téléconsultations régulières. Dans le cadre de ce projet, l'établissement a été équipé en matériel de **télé médecine** qui est un plus pour l'établissement aujourd'hui. L'objectif est de mettre en place des téléconsultations à distance afin d'éviter les déplacements, tant pour les résidents de l'EHPAD que pour les personnes extérieures.

- **Informations diverses**

⇒ EHPAD connecté : nous allons équiper les chariots soins d'ordinateurs. Les dossiers de soins des résidents seront connectés pour valider plus facilement les soins.

⇒ Pharmacie : une convention va être signée avec la pharmacie Chalopin Moreau de Châlus, pour que cette dernière soit la seule à intervenir dans la structure à partir du mois d'octobre. L'objectif étant de sécuriser au mieux le circuit du médicament.

⇒ Lève malades : nous avons le projet d'équiper les chambres avec des rails plafonniers en complément des lèves malades existants. Dans ce projet, nous sommes accompagnées par l'ARS et la CARSAT. Le but est d'offrir aux résidents les meilleurs soins possibles dans les meilleures conditions.

⇒ Transfert de l'Unité Protégée : elle sera transférée vers le rez-de-chaussée kiwi à la fin des travaux de ce bâtiment (septembre 2020) et sera agrandie pour obtenir une capacité de 20 lits afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses.

L'unité actuelle sera réservée aux personnes âgées dépendantes voir très dépendantes afin qu'elles puissent sortir plus facilement à l'extérieur.

- **Questions diverses**

- Y aura-t-il une infirmière présente la nuit ?

La présence d'IDE la nuit dans tous les EHPAD est une annonce ministérielle.

A Châlus, nous avons mis en place les astreintes IDE de nuit en collaboration avec les EHPAD de Nexon, Saint Yrieix La Perche, Les Cars, Cussac et Saint Laurent sur Gorre.

A tour de rôle une infirmière est d'astreinte. Cela évite entre autre les hospitalisations de nuit.

Pour Le Directeur, une astreinte IDE est plus judicieuse que la présence d'une IDE la nuit.

Si nous devons mettre en place cette présence d'IDE la nuit, il faudrait plus d'infirmières, ce qui correspondrait à une dépense annuelle d'environ 120 000 € et cela représenterait un coût plus élevé pour l'assurance maladie. Il est préférable d'avoir une aide-soignante en plus la nuit et plus de temps infirmier la journée, sur la télémédecine par exemple.

N'ayant pas d'autres questions, Mr PENNEROUX remercie les familles pour leur présence et leur propose un moment de convivialité.

Le Directeur,

David PENNEROUX